13

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- 8 -

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

- 9 -

DECRET Nº47 / PR-SGG

modifiant et complétant le décret n°494/PR/MFAE du 22 décembre 1966, portant nomination des membres du conseil d'administration de la Société Nationale des Huileries du Dahomey (SNAHDA) -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965;
- VU le Décret N°558/PR du 31 décembre 1966, portant formation du Gouvernement;
- VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement;
- VU le Décret N°395/PR/MCT du 6 décembre 1961, portant création de la Société d'Etat dite Société Nationale des Huileries du Dahomey (SNAHDA);
- VU le Décret N°494/PR/MFAE du 22 décembre 1966, portant nomination des membres du conseil d'administration de la Société Nationale des Huileries du Dahomey;
- Sur la proposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiqués ;

le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE:

Article 1er - Sont et demeurent rapportées en ce qui concerne MM. Paul GONCALVES, Roch NEHAM et Christian VIEYRA les dispositions du décret N°494/PR/MFAE du 22 décembre 1966 susvisé, portant nomination des membres du conseil d'administration de la Société Nationale des Huilerie du Dahomey.

Article 2 - Sont nommés membres du conseil d'administration de la Société Nationale des Huileries du Dahomey (SNAHDA) :

- au titre du Ministère des Finances et des Affaires Economiques
- : Mr Guy TONY
- Représentant du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation
 - : Mr François GRIMAUD
- Représentant du Ministre des Affaires Etrangères, du Plan et du Tourisme
- : Mr François HOHOUETO.

Article 3 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 18 Février 1967

Moure

par le Frésident de la République,

Le Ministre des Finances et des Affaires Economiques,

Général Christophe SOGLO

Bertin BORNA

Ampliations:

PR 4 - MFAE 4 - SNAHDA 4 - CS 6 - SGG 4 - Ministères 8 - IGF 2 - IAA Dir. Af. Ec. 2 - DB-CF-DC-DI 4 - Trésor 4 - BDD 2 - Gd. Chanc. 1 - Intéressés 6 - JORD 1 - Direct. Adm. de la Justice et de la Législation 2.